Le bureau du CESE a fait un point sur sa participation au grand débat national en présence de Nadia Bellaoui, Garante pour le CESE

Date
Publié le 06/02/2019
Description

Dans le cadre de son bureau du 5 février, le Conseil économique, social et environnemental a accueilli ce matin Nadia Bellaoui, garante du grand débat national nommée le 17 janvier par le Président du CESE, Patrick Bernasconi. A cette occasion, le CESE est également revenu sur les modalités de sa participation au grand débat national.

- **Nadia Bellaoui, une figure emblématique de la société civile au service de l'impartialité et de la transparence du grand débat national**

Le Président du CESE a tout d'abord rappelé, devant les membres du bureau, les motivations de ce choix : **«** ***Nadia Bellaoui s'est profondément mobilisée, tout au long de son parcours, dans le mouvement associatif, au service de l'intérêt général****, fil conducteur de son engagement citoyen. Dans le cadre de la conduite du grand débat,* ***sa connaissance de la société civile et son expérience dans le dialogue avec les citoyens*** *sont des atouts indispensables pour la réussite de cette consultation.* »

Nadia Bellaoui a assuré au bureau vouloir veiller au « *respect des valeurs défendues par le CESE* » dans le cadre de ses missions**.** Elle a évoqué **le rôle « *inédit* » du Grand débat et donc du collège des garants et expliqué les missions qui leur sont confiées**, à savoir la garantie du respect des exigences d'impartialité et de transparence dans l'organisation, le déroulement et la restitution du grand débat national. Dans ce cadre, les garants émettront des recommandations à destination de la mission organisatrice du débat. Nadia Bellaoui a rappelé**les dispositifs de consultation des citoyens**, à savoir les rencontres locales, la plateforme en ligne et les conférences citoyennes régionales, soulignant que le collège des garants était particulièrement impliqué actuellement sur ce dernier volet.

Le bureau est enfin revenu sur l'importance des corps intermédiaires et de l'écoute citoyenne et a réaffirmé sa volonté de placer son avis en préparation « Fractures et transitions : réconcilier la France » au coeur de la grande consultation. Nadia Bellaoui a assuré les membres du bureau de la préoccupation du collège des garants de porter à la connaissance des citoyens la contribution du CESE.

- **Participation du CESE au grand débat : une mobilisation inédite des organisations et des conseillers et plusieurs déplacements du Président prévus dans les territoires**

Le CESE votera le 12 mars les conclusions de son projet d'avis *« Fractures et transitions : réconcilier la France »***, destiné à apporter une réponse globale aux enjeux révélés par le mouvement des gilets jaunes.** Le Président Patrick Bernasconi, a indiqué que celui-ci serait **remis aux pouvoirs publics** et destiné à « nourrir » les conclusions du grand débat, notamment dans la perspective de l'organisation des conférences régionales à la mi-mars.

Après avoir appelé, il y a quelques jours, les conseillers et les organisations représentées au CESE à s'impliquer pleinement dans le grand débat national, Patrick Bernasconi a également fait le point sur cette mobilisation. Il a annoncé **deux déplacements pour aller rencontrer les citoyens et les organisations dans les territoires, le 22 février dans les Hauts-de-France et les 7 et 8 mars dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes**.

- **Le CESE saisi par le Gouvernement sur les questions de programmation de l'énergie**

Par ailleurs, au cours de ce bureau, a été évoquée la **saisine du CESE par le Gouvernement**, le 4 février dernier, d'un avis**concernant l'article 1er du projet de loi relatif à l'énergie** en préparation. Cet article 1er relève de la catégorie des projets de loi de programmation, au sens des articles 34 et 70 de la Constitution. Le CESE rendra son avis le 20 février prochain.

Contact presse :

Juliette Prost

06.72.47.53.28

juliette.prost@havas.com

Fichier joint
Télécharger
© - copyright CESE - Avril 2024